



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale académique
de l'enseignement supérieur**

Direction de l'appui aux établissements

92, rue de Marseille
BP 72227
69354 Lyon Cedex 07

Arrêté DRAES n°2026-039 du 4 mars 2026
portant composition du conseil d'administration
du Centre Régional des Œuvres Universitaires et
Scolaires de Lyon

**La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R.822-10 et R822-18 ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et notamment son article 52 ;

Vu le décret n°2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 222 ;

Vu le décret n°2022-1389 du 31 octobre 2022 portant modification des dispositions relatives à la représentation du personnel aux conseils d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques en région Auvergne et Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté DRAES n°2026-034 du 6 février 2026 proclamant les résultats aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon ;

Vu la désignation du préfet de région ;

Vu les résultats des élections au comité social d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Lyon du 8 décembre 2022 ;

Vu la proposition des organisations syndicales représentatives dans le centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon ;

Vu la proposition des représentants étudiants titulaires élus au scrutin du 3 au 5 février 2026 au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon ;

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés administrateurs du conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon :

A – En qualité de représentants de l'État

- Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)

Titulaire : Madame Christèle Houssemand, Déléguée régionale adjointe - site de Lyon

Suppléant : Monsieur Etienne Maurau, Délégué régional

- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Titulaire : Madame Jacqueline Broll, Directrice du pôle Arts & Territoires

Suppléante : Madame Ubavka Zaric, Inspectrice et conseillère enseignements artistiques et enseignement supérieur

- Direction régionale de l'économie de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Titulaire : Madame Fabienne Lefèvre-Weishard, Responsable du service Hébergement Logement Insertion Intégration (HL2I)

Suppléante : Madame Agnès Gonin, Cheffe du pôle entreprises, emploi, compétences, solidarités (2ECS)

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Titulaire : Monsieur Laurent Véré, Chef du service habitat et renouvellement urbain, Direction départementale des territoires du Rhône

Suppléant : Monsieur Damien Joseph, Chef de l'unité logement social et suivi HLM, Direction départementale des territoires du Rhône

- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Titulaire : Monsieur Fabien Viviand, Chargé de mission santé, SST, aides aux apprenants au service régional de la formation et du développement (SRFD)

Suppléant : Monsieur Arnaud Dumaître, Directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Saint-Genis-Laval

- Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Titulaire : Monsieur Laurent Renou, Chef du pôle politiques éducatives et de jeunesse

Suppléant : Monsieur Bruno Feutrier, Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

B – En qualité de représentants élus des étudiants

- Bouge Ton CROUS avec GAELIS, la FASEE et tes assos

Titulaires :

Monsieur Robin Collin--Stiak
Madame Charlotte HIRON

Suppléants :

Monsieur Matis Roger
Madame Joanne Nasr

- Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour toutes !

Titulaires :

Monsieur Ilyasse Ben El Moudeni
Madame Loane Piegay Sabbagh

Suppléants :

Monsieur Alexandre Simeoni--Marty
Madame Emilie Robard--Montandon-Varoda

- Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou-te-s (Unef, Coordo)

Titulaire :

Monsieur Tom Rioufol

Suppléante :

Madame Candice Moreaux

- Le Poing Levé, la liste des étudiant·es anticapitalistes contre la précarité, le génocide en Palestine et l'extrême-droite

Titulaire :

Monsieur Io Le Bris

Suppléante :

Madame Audrey Nageotte

- UNI : la droite étudiante pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS

Titulaire :

Monsieur Loïs Turpin

Suppléante :

Madame Elisa Ruffier

C – En qualité de représentants des personnels

- UNSA

Titulaire : Madame Marilyn Bottex

Suppléant : Monsieur Xavier Radvay

- CGT

Titulaire : Monsieur Philippe Cosentino

Suppléante : Madame Naima Daoui

- SGEN-CFDT

Titulaire : Monsieur Leonel Andres Mendoza Parra

Suppléant : Madame Mireille Brossat

D – En qualité de représentants des établissements d'enseignement supérieur

Titulaire : Madame Christelle Marminon, Vice-présidente déléguée de la Commission Formation et de la Vie Universitaire, en charge de la réussite étudiante de l'université Claude Bernard Lyon 1

Suppléante : Madame Alexandra Leyrit, Vice-présidente déléguée à la réussite et la qualité de vie des étudiants de l'université Jean Monnet Saint-Étienne

Titulaire : Monsieur Quentin Magogeat, Vice-président vie étudiante et des campus, culture et santé de l'université Lumière Lyon 2

Suppléante : Madame Agnès Curel, Vice-présidente chargée de la vie étudiante et du handicap de l'université Jean Moulin Lyon 3

E – En qualité de représentant de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaire : Monsieur Xavier Odo, Conseiller régional

Suppléant : Monsieur Emmanuel Mandon, Conseiller régional

F – En qualité de représentant des communes

- Métropole de Lyon :

Titulaire : Monsieur Jean-Michel Longueval, Vice-président en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche

Suppléante : Madame Lucie Vacher, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la jeunesse

- Saint-Étienne Métropole

Titulaire : Monsieur Christophe Faverjon, Vice-président en charge de l'enseignement supérieur

Suppléant : Monsieur Charles Dallara, Conseiller métropolitain

- Grand Roanne Agglomération :

Titulaire : Monsieur Romain Bost, Vice-président délégué à l'enseignement supérieur

Suppléant : Monsieur David Dozance, Conseiller communautaire délégué en charge de la petite enfance et de la jeunesse

- Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

Titulaire : Madame Sylviane Chêne, Vice-présidente culture et vie étudiante

Suppléante: Madame Valérie Guyon, Vice-présidente habitat et logement

G – Personnalités désignées en raison de leur compétence

- Personnalités désignées par le recteur

- Madame Nathalie Dompnier, Présidente de l'Université de Lyon

- Monsieur Christophe Chapuis, Proviseur du lycée La Martinière Monplaisir de Lyon

- Personnalités désignées par le recteur sur proposition des représentants étudiants

- Monsieur Fabien Hue, membre actif du syndicat Locataire ensemble

- Madame Sara Benayad, gestionnaire administrative et financière – Comité local pour le logement autonome des jeunes Lyon métropole

Article 2 :

Le contrôleur budgétaire régional des finances publiques ou son représentant, le directeur général et l'agent comptable du centre régional et, le cas échéant, les directeurs des centres locaux assistent aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

Article 3 :

Le directeur régional académique de l'enseignement supérieur ou son représentant est invité aux séances du conseil d'administration.

Article 4 :

Le directeur général du Centre régional des œuvres universitaires de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Cet arrêté abroge l'arrêté rectoral n°2025-88 du 4 novembre 2025 portant composition du conseil d'administration du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon.

Article 6 :

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon et sera publié sur le site internet du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon : <https://www.crous-lyon.fr>.

Fait à Lyon, le 4 mars 2026

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Anne Bisagni-Faure

